## DEPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE d'ILLANGE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une zone sportive et culturelle sur le territoire de la commune d'Illange et enquête parcellaire conjointe au profit de la commune d'Illange.

du 12 au 27 janvier 2023



# CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

## 1. Déroulement et bilan général de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée de manière conforme à la réglementation en vigueur.

Les procédures d'affichage sur les panneaux officiels de la commune et de publicité par voie de presse (dans le Républicain Lorrain ainsi que dans l'hebdomadaire «les Affiches d'Alsace et de Lorraine») ont été respectées. L'avis d'enquête et l'arrêté préfectoral ont bien entendu été affichés à l'entrée de la mairie, siège officiel de l'enquête.

Après réception du courrier du Tribunal Administratif de Strasbourg, daté du 25 novembre 2022, je confirmais par courrier au greffe du TAS que j'acceptais cette mission. Je prenais alors contact avec la personne de la préfecture en charge du dossier.

Un rendez-vous était ensuite pris pour le 14 décembre à la mairie d'Illange.

A la date prévue, je rencontrais donc Monsieur le Maire ainsi que ses collaborateurs qui m'ont expliqué la nature des deux enquêtes publiques et présenté les dossiers du bureau d'études OTE que j'avais bien entendu déjà eu l'occasion de parcourir.

Ces documents, très détaillés, comprenaient 2 parties séparées correspondant à l'enquête préalable à la DUP d'une part, et à l'enquête parcellaire, d'autre part.

Nous avons également échangé sur les délibérations du conseil municipal du 13 octobre 2020, sollicitant de la préfecture une DUP pour le projet d'aménagement d'une zone d'équipements sportifs et culturels, et du 20 janvier 2022, demandant une enquête publique parcellaire conjointement à l'enquête préalable à la DUP.

Lors de cette entrevue, j'ai discuté avec mes interlocuteurs de la démarche que nous allions suivre dans le respect de la législation en matière de déroulement d'une enquête publique.

Les échanges ont été constructifs et nous avons vérifié les conditions de déroulement de l'enquête publique : Arrêté Préfectoral, publicité, jours et heures de permanences, affichages dans le village et mise à disposition d'une salle pour recevoir les citoyens.

Pour information, après la réunion, j'ai eu l'occasion d'effectuer une visite accompagnée, très complète, de la zone concernée par le projet.

J'ai étudié toutes les pièces du dossier dont les documents administratifs et techniques.

Complet, il permettait de pouvoir commencer l'enquête aux dates prévues.

## Dates et siège de l'enquête

L'enquête a eu lieu dans la mairie d'Illange du jeudi 12 au vendredi 27 janvier 2023 conformément à l'arrêté fixant les conditions d'organisation de l'enquête publique en date du 9 décembre 2022 (Réf. DCAT/BEPE/N° 2022-252).

Aucune anomalie n'a été constatée pendant l'enquête. Une dizaine de personnes sont passées à la mairie pour consulter les dossiers mis à leur disposition et pour s'informer sur le projet. Bien que le projet soit très intéressant et concerne directement une partie importante de la population, peu d'observations ont été reportées dans les 2 registres papier. Cependant, quelques mails encourageant la réalisation du projet ont enrichi le registre de l'enquête préalable à la DUP.

## 2. Motivations de l'avis du commissaire-enquêteur

À la suite de l'étude détaillée de l'ensemble des dossiers soumis à l'enquête publique, de la mise en œuvre de celle-ci, de son déroulement, des observations formulées par écrit et oralement par la commune et par le public lors des 2 permanences, le commissaire enquêteur est amené à faire un bilan des avantages et des inconvénients induits par le projet d'aménagement d'une zone sportive et culturelle. Il est alors conduit à développer les arguments sur lesquels se fonde son avis sur le projet.

#### 2.1 Formalités légales et réglementaires

L'ensemble des formalités tant légales que réglementaires ont été totalement respectées:

- ✓ **Par la mairie**, en ce qui concerne l'affichage des avis d'enquêtes, la remise du certificat d'affichage et les mesures prises pour l'accueil des personnes à la mairie.
- ✓ Par la Préfecture de la Moselle en ce qui concerne en particulier la parution de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux (Républicain Lorrain et Affiches d'Alsace et de Lorraine) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et la parution, dans les mêmes journaux, durant la première semaine de l'enquête.
- ✓ Par le commissaire enquêteur, qui a vérifié à plusieurs reprises l'affichage à la mairie ainsi qu'à l'entrée du stade sur un panonceau supportant une affiche jaune de format A3 parfaitement réglementaire et maintenue en bon état tout au long de l'enquête.

Par ailleurs, en tant que commissaire enquêteur, conformément au deuxième alinéa de l'article R.123-4 du Code de l'Environnement, j'ai complété, signé et retourné ma déclaration sur l'honneur au tribunal administratif de Strasbourg et j'ai, bien entendu, respecté le protocole sanitaire (Covid 19). J'ai également coté et paraphé les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête avant l'ouverture de celle-ci, le jeudi 12 janvier 2023 à 9 heures.

#### 2.2 Déroulement de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée, comme programmée, du 12 au 27 janvier 2023 en mairie d'Illange soit 16 jours consécutifs conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Cette durée (de 1 jour supérieure à la durée minimale de 15 jours) permettait de recevoir normalement toutes les personnes physiques et morales concernées et intéressées par le projet.

Le dossier a été mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Aucune anomalie et aucun vice de forme n'ont été relevés. Les dates et les horaires des permanences fixés par arrêté permettaient de répondre à la disponibilité de chacun dans des conditions excellentes pour les permanences (accueil, moyens de reproduction, espace disponible...).

Ainsi, la première permanence s'est déroulée un jeudi matin de 9 heures à 12 heures et la dernière un vendredi de 10 heures à 13 heures.

#### 2.3 Dossiers soumis à l'enquête publique

Les dossiers soumis à l'enquête publique ont été préparés par les services de la préfecture. Ceux-ci étaient composés des documents suivants:

- D1 : Registre d'enquête publique d'étude préalable à la DUP
- D2 : Registre d'enquête publique parcellaire
- D3: Arrêté DCAT/BEPE/N°2022-252 en date du 9 décembre 2022
- D4 : Courrier du tribunal administratif du 25 novembre 2022 de désignation d'un commissaire enquêteur pour le dossier n° E22000120/67
- D5 : Avis d'enquête publique à afficher
- D6 : Dossier d'OTE Ingénierie du 21 juin 2022 pour l'enquête préalable à la DUP
- D7 : Dossier d'OTE Ingénierie du 21 juin 2022 pour l'enquête parcellaire
- D8 : Registre des délibérations du conseil municipal ; séance du 13 octobre 2020 pour solliciter une DUP
- D9 : Registre des délibérations du conseil municipal ; séance du 20 janvier 2022 pour solliciter une enquête parcellaire

J'ai paraphé et numéroté ces documents et, en vertu de l'article R.123-14 du code de l'environnement, ils ont été mis à la disposition du public du premier jour d'ouverture au dernier jour.

Ce dossier était conforme à la réglementation en vigueur

#### 2.4 Observations du public

Les observations orales du public lors des deux permanences n'ont pas été systématiquement reproduites par écrit sur le registre. Ainsi, plusieurs personnes intéressées n'ont pas souhaité laisser d'observations écrites.

Les sujets abordés étaient majoritairement relatifs à l'intérêt, pour toutes les tranches d'âges de la population, de pouvoir trouver, près de chez eux, des activités sportives d'une part, culturelles d'autre part. La problématique de proximité avec une usine potentiellement polluante a été exprimée à plusieurs reprises. La plantation d'arbres et la construction d'un mur pour réduire les nuisances ont alors été proposées en tant que mesures de limitation des pollutions atmosphériques et visuelles.

Cinq personnes ont reproduit leurs quelques observations dans le registre d'enquête préalable et trois mails extrêmement favorables au projet m'ont été remis.

Seulement trois personnes ont laissé des observations sur le registre d'enquête parcellaire.

Rappelons qu'il avait été décidé de ne pas mettre en place de site dématérialisé.

En fin d'enquête, j'ai eu l'occasion de faire un point complet du parfait déroulement de l'enquête avec Monsieur le Maire

#### 2.5 Observations de la Commune

Monsieur le Maire m'a retracé le déroulement des réunions du conseil municipal en date du 13 octobre 2020 et du 20 janvier 2022 au cours desquels les conseillers avaient émis des avis favorables à l'unanimité au projet.

Il m'a remis, en fin d'enquête, un document résumant l'intérêt des habitants de tous âges pour la réalisation de ce projet novateur et rassembleur autour d'activités saines, sportives et culturelles.

## **CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE**

Parmi les faits marquants de cette enquête publique, je retiendrai la qualité et la clarté des dossiers du bureau d'études OTE mais également :

- Les réponses très détaillées du maire et de sa collaboratrice aux différentes observations
- Le manque d'intérêt d'une proportion importante de la population pour l'enquête
- Le déroulement exemplaire de celle-ci et des permanences grâce à la mairie, très impliquée et, bien entendu, au service dédié de la préfecture de Metz.

Au vu des commentaires précédents et,

- Vu les pièces du dossier soumis à enquête et mis à la disposition du public
- Vu le déroulement de l'enquête publique
- Vu le projet décrit dans les dossiers de présentation du bureau d'études OTE
- Considérant que les mesures de publicité et d'information ont été correctement et régulièrement effectuées et ont permis l'expression du public
- Considérant que le projet d'aménagement a été parfaitement décrit dans les dossiers
- Considérant les réponses exhaustives aux observations toujours très positives exprimées par la population que le maire m'a apportées en fin d'enquête
- Considérant l'absence d'avis négatifs et d'opposition au projet
- Considérant que la commune a encouragé la démarche à l'unanimité
- Considérant que le projet répond à l'intérêt commun des habitants
- Attendu que le commissaire enquêteur, du fait de sa formation et de son expérience en environnement, considère le projet très bien instruit et extrêmement intéressant
- Attendu que le commissaire enquêteur note la volonté de la mairie d'apporter à la population des activités tant sportives que culturelles nouvelles
- Attendu que les propositions de plantations afin de réduire les nuisances éventuelles liées à la proximité de l'usine Knauf semblent tout à fait réalisables
- Attendu que, conformément à l'article L.123-10, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont rendus publics.

#### Le commissaire enquêteur émet:

Un AVIS FAVORABLE sur l'utilité publique du projet d'aménagement d'une zone sportive et culturelle sur la commune d'Illange.

Fait à Mécleuves, le 20 février 2023

Le Commissaire enquêteur

**Patrick NEU** 

#### **DESTINATAIRES:**

- Tribunal Administratif de Strasbourg
- Préfecture de la Moselle
- Mairie d'Illange